

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2799

présenté par
M. Maurel

à l'amendement n° 1529 de Mme Manon Meunier

ARTICLE 12

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.